



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Service médical

Mission de Promotion Pour
la Santé en Faveur des
Elèves

MPSFE
D2-127

Dossier suivi par
Catherine DAMIANO
DELATTRE

Médecin Conseiller Technique

Téléphone
05.96.59.99.90

Fax
05.96.59.99.79

Mel
catherine.delattre
@ac-martinique.fr

5, Rue Saint-Christophe
97200 Fort-de-France

Fort-de-France, le 8 Février 2019

Le Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des Services
de l'Éducation nationale

A

Madame la Directrice Académique Adjointe
des Services de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs Chefs
d'établissement
Collèges et Lycées publics et privés

**Objet : Conduite à tenir en cas d'exposition aux émanations liées aux algues
sargasses**

Réf. : MPSFE/CDD/NL/ n° 2019-160

P.J. : Fiche « Suivi effets algues sargasses »
Schéma procédure

Les établissements scolaires, proches du littoral, sont confrontés de nouveau à des émanations de gaz (notamment H₂S) issues de la décomposition d'échouages d'algues de type sargasses.

Il me semble important de vous rappeler les préconisations déjà mises en place, au cours de l'année 2017-2018, à savoir que vous assurerez la prise en charge médicale immédiate des personnes incommodées qui seront dirigées vers l'infirmerie scolaire ou vers une personne désignée (celle-ci prendra contact avec l'infirmière ou le médecin de secteur pour connaître la conduite à tenir).

En fonction de la gravité des symptômes, les personnes atteintes doivent être orientées selon les consignes habituelles (appel des parents, SAMU, orientation vers le médecin traitant, etc.).

Le recensement de tous les cas est indispensable en renseignant la fiche de surveillance (pièce jointe) de l'impact sanitaire des expositions aux algues sargasses (infirmière de l'établissement ou personne désignée dans le premier degré).

Il est impératif de signaler, en suivant la procédure (schéma joint), les effets sanitaires observés en transmettant la fiche de surveillance (pièce jointe) au Service de santé du Rectorat (catherine.delattre@ac-martinique.fr et ce.infirmiere@ac-martinique.fr), au service Santé et Sécurité au Travail du rectorat (virginie.waloszek@ac-martinique.fr et jean-phili.ramathon@ac-martinique.fr et à l'ARS (Tél : 0820 202 752, fax : 0596 39 44 26 ou mail : ars972-alerte@ars.sante.fr).

Par ailleurs, les Conseillères Techniques du Service de santé du Rectorat peuvent être jointes au 05 96 59 99 93

.../



2/2

Vous estimerez en fonction de l'impact de l'exposition sur les cours d'EPS et les sorties de l'utilité de les poursuivre en zone littorale.

Je vous recommande enfin de rester en lien étroit avec la Municipalité, qui assure le ramassage des algues et prendra éventuellement un arrêté de fermeture de l'Etablissement.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour préserver l'état de santé tant des élèves que des personnels.



Le Recteur

Pascal JAN

SURVEILLANCE DE L'IMPACT SANITAIRE DES EXPOSITIONS AUX ALGUES SARGASSES EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Etablissement scolaire :

Commune :

Date :

Nombre de passages à l'infirmier pour des signes cliniques en lien avec une exposition aux algues sargasses.

Initiales	Age	Fonction dans l'établissement	Problèmes respiratoires ou ORL (hors ASTHME)	Asthme	Allergies cutanées	Maux de tête malaises	Nausées Vomissements	Irritations oculaires	Commune de résidence et quartier	Observations
Exemple										
N° 1										
N° 2										
N° 3										
N° 4										
N° 5										
N° 6										
N° 7										
N° 8										
N° 9										
N° 10										

NOM Prénom:

Les données collectées sont à remonter tous les jours :

Au Rectorat

Dr DAMIANO DELATTRE Catherine, MCTR : catherine.delattre@ac-martinique.fr

Mme BRIEU Dominique, ICTR : ce.infirmiere@ac-martinique.fr

Mme WALOSZEK Virginie, ISST-CARM : virginie.walozsek@ac-martinique.fr

M. RAMATHON Jean-Philippe : Conseiller de Prévention Académique : jean-phili. ramathon@ac-martinique.fr

A l'ARS : par fax 05 96 39 44 26 ou par mail : ar972-alerte@ars.sante.fr

PRESENCE DE SARGASSES

VIGILANCE

NON

Nombre de personnes
impactées par les sargasses
par jour
≥10

OUI

SEUIL D'ALERTE H₂S
ATTEINT OU DEPASSE

OUI

NON

REUNION DE CRISE
DANS
L'ETABLISSEMENT

INFORMATION RECTORAT
Conseillers médical et infirmier
auprès du recteur
ISST et Conseiller de Prévention

- Synthèse des signalements
- Appui à la mise en œuvre des recommandations

INFORMATION
ARS Martinique

- Investigation autour du signal
- Evaluation de la gravité
- Recommandations en matière de gestion (interdiction d'accès aux plages, fermeture d'établissement, évacuation, etc.)

INFORMATION
Service santé-environnement
de la commune

- Mise en œuvre des actions de ramassage
- Arrêté éventuel de fermeture

REUNION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES OU NON
POUR SUITE A DONNER